



# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL - niveau 4 FORÊT



## Le tarif

Le taux de réussite : NC.  
Le taux d'insertion professionnelle globale est de 95%.  
Le taux de satisfaction : NC

Le Bac pro Forêt est l'un des diplômes qui permettent de s'installer comme ETF (Entrepreneur de Travaux Forestiers).



Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.  
Les demandes sont traitées dans le mois et les convocations envoyées après l'entretien de positionnement

La formation est ouverte en priorité à des personnes en reconversion motivées par les travaux forestiers et la gestion forestière.



La restauration est possible au centre.

## DÉBOUCHÉS

- Chef d'entreprise
- Création ou reprise d'une entreprise (établissement à son compte en entreprise individuelle ou en société)
- Chef d'équipe dans une entreprise de travaux forestiers (ETF)
- Ouvrier qualifié dans une ETF
- Secteur privé (ETF, Coopératives forestières, Groupements forestiers, Groupements d'employeurs forestiers)
- Secteur public (ONF, Établissement public)
- Réalisation de travaux de sylviculture ou de récolte des bois
- Possibilité de poursuite d'études : BTSA Gestion forestière ou BTS Technico-commercial dans le commerce du bois

## PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

### Avant l'entrée en formation :

- Les candidats doivent justifier d'au moins deux années d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent
- Les candidats n'ayant pas ces deux années d'activité professionnelle peuvent être admis à suivre la formation à condition d'être titulaire d'un BPA, BEPA ou d'être titulaire d'un diplôme d'État d'enseignement général, technologique ou professionnel de niveau 3 ou avoir suivi un cycle de 1<sup>re</sup> générale ou technologique.

**L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.**

## CONDITIONS MATÉRIELLES

### Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, travailleur non salarié...)

- La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible : Pôle Emploi, selon la réglementation en vigueur.
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par Pôle Emploi, Transitions pro, Compte Personnel de Formation (CPF...) et les organismes concernés selon la réglementation en vigueur

## ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

### Durée de la formation

- Au total : 10 mois de septembre à juin
- Au centre de formation : 1 350 heures réparties sur 36 semaines
- En entreprise : 210 heures réparties sur 6 semaines par périodes de 1 ou 2 semaines

## CONTENU DE LA FORMATION

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL  
FORÊT

La formation est composée de modules d'enseignement général, de modules d'enseignement professionnel et de périodes en entreprise.

→ **Modules d'enseignement général**

- MG1 : langue française - le monde, éducation socioculturelle, histoire-géographie, documentation
- MG2 : langue étrangère
- MG3 : motricité et santé, EPS, nutrition
- MG4 : mathématiques, informatique, biologie-écologie, physique-chimie

→ **Modules d'enseignement professionnel**

La formation en CFPPA valorise les acquis et expériences des activités pratiques en entreprise. Chaque semaine en CFPPA, des travaux pratiques sont organisés dans les modules techniques forestiers (MP4, MP5, MP6). Chaque apprenti est donc placé tour à tour chef d'équipe / opérateur. Le chef d'équipe a la responsabilité de l'organisation du TP et du repas du midi sur le terrain.

- MP1 : le chantier dans son contexte, fiches activité, dossier technique
- MP2 : dimensions socio-économiques, juridiques, environnementales des pratiques forestières
- MP3 : organisation de chantier
- MP4 : travaux de sylviculture
- MP5 : travaux d'exploitation forestière
- MP6 : maintenance des équipements
- MAP : exploitation forestière en terrain difficile, simulateur de conduite des engins forestiers

→ **Périodes en entreprise**

- Les périodes en entreprise permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit évalué en épreuve terminale.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se préparer à l'exercice de responsable d'exploitation forestière ou de chef d'équipe en travaux forestiers
- Assurer la fonction de salarié hautement qualifié en travaux forestiers

## ÉVALUATION / VALIDATION

Baccalauréat Professionnel : « Forêt », diplôme national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

**Le diplôme est obtenu :**

- pour moitié en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- pour moitié par une évaluation terminale constituée de 4 épreuves : Langue française et compréhension du monde (français et histoire-géographie), Culture scientifique et technologique (mathématiques et physique-chimie), Choix techniques (techniques forestières et gestion forestière), Expérience en milieu professionnel (rapport de stage)

Tout titulaire du Baccalauréat Professionnel : « Forêt » obtenu à Chateaufarine peut obtenir la certification phytosanitaire, à condition d'en faire la demande individuelle auprès de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), le SST et le permis tronçonneuse ECC1 et ECC2

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable de la forêt.

Le stage dans une entreprise du secteur permet au stagiaire d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Cette formation en CFPPA permet à l'apprenti d'acquérir une bonne expérience professionnelle.



L'évaluation terminale se déroule dans un centre d'examen autre que le centre de formation.

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFPPA Chateaufarine  
10, rue François Villon  
25000 BESANÇON  
Tél. : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50  
[chateaufarine.educagri.fr](http://chateaufarine.educagri.fr)

**Pour les personnes en situation de handicap, contacter**  
**Virginie PARRENIN au 03 81 41 96 40**  
**Un registre d'accessibilité des locaux est disponible à l'accueil.**

